

L'idée suscite plusieurs objections. Comme nous venons de le dire, le concept conférerait un avantage disproportionné à l'Union soviétique, étant donné sa stratégie actuelle consistant à regrouper ses SSBN dans des zones appelées « bastions » et situées à proximité de ses côtes septentrionales. Aspect plus important encore, on estime que la capacité de l'Occident de menacer les sous-marins de tous types dans ces « bastions » constitue un élément essentiel de sa stratégie globale de lutte ASM, car elle oblige ainsi l'URSS à affecter des forces considérables (en fait, la majeure partie de sa puissance navale, selon certains analystes) à la protection des « bastions » contre les attaques. Toujours selon le même argument, si les forces ASM occidentales ne menaçaient pas ces derniers, l'URSS pourrait déployer beaucoup plus d'avions, de navires et de sous-marins pour interdire à l'Occident l'accès à ses lignes maritimes vitales de communication. Cependant, on peut se demander si l'URSS pourrait compter ou compterait effectivement sur l'inviolabilité des « zones exemptes de moyens ASM » en cas de crise ou de guerre. Les sous-marins soviétiques se retireraient plus vraisemblablement dans leurs bastions, car Moscou craindrait que l'Occident ne respecte pas ses engagements. L'existence d'un sanctuaire officiellement reconnu pourrait tout de même avoir un effet stabilisateur, car il constituerait une sorte de seuil que tout intrus hésiterait à franchir, même en temps de guerre.

Un autre argument classique que l'on oppose à l'idée des sanctuaires pour SSBN tient au fait qu'ils risqueraient en fait d'accroître la vulnérabilité des forces navales de dissuasion, car les divers bâtiments seraient regroupés en grand nombre dans une zone relativement restreinte contre laquelle l'adversaire pourrait déclencher un « barrage » de missiles balistiques. Chose certaine, fait-on valoir, la tâche de l'adversaire s'en trouverait facilitée, car il n'aurait plus qu'à concentrer ses efforts sur une zone déterminée.¹⁶⁷ Tous les spécialistes ne s'entendent pas sur la faisabilité de telles attaques

167. Voir, par exemple, Johan Holst, dans : Jan H. Veldman et Frits Th. Olivier (sous la dir. de), *West-European Navies and the Future*, Den Helder : Collège naval royal des Pays-Bas, 1980, pp. 91-93, pour avoir des détails sur cette opinion et d'autres critiques concernant le concept des "sanctuaires".